

Fiche Pratique n°6 | L'EXPORT FEC

SOLUTIONS LOGICIELLES

DECEMBRE 2021

OBJECTIF

Les contribuables qui tiennent leur comptabilité au moyen d'un système informatisé doivent la présenter sous forme de fichiers dématérialisés lors d'un contrôle de l'administration fiscale (article L.47 A-I du livre des procédures fiscales). Ce fichier des écritures comptables doit répondre aux normes codifiées à l'article A.47 A-I du livre des procédures fiscales.

Les titulaires du logiciel Aidavocat Compta -à partir de la version 01.17.01.05- et ne bénéficiant pas de prestations comptables à l'ANAAFA peuvent générer si besoin un fichier FEC.

DESCRIPTIF DE LA FONCTION

Cette fonction permet d'exporter un fichier texte sur le support de votre choix.

- Attention : une fois le fichier FEC généré, les écritures concernées ne seront plus modifiables ni supprimables.
- Seules les écritures journalisées sont exportées dans le fichier FEC.
- Pour pouvoir générer le fichier vous devez avoir renseigné votre numéro de Siret dans la fiche Signalétique accessible depuis le menu « Classeurs ».
- -

EN PRATIQUE

Allez dans le menu «Utilitaires », puis « Export FEC »

Export FEC ×				
Exercice :	01/01/2021 - 31/12/2021 - En cour	s v	Choisissez l'exercice ou la période pour laquelle vous souhaitez faire l'export FEC	
Destination :		•••		Choisissez à l'aide du bouton
Nom du fichier :	332899731FEC20211231			l'emplacement et ou le support sur lequel sera enregistré le fichier FEC
		Exporter		Lancez la création et l'export du fichier FEC en cliquant sur le bouton

A la fin de l'export un message vous avertit que l'opération a bien été effectuée.

L'attestation FEC à produire auprès de l'administration fiscale et/ou auprès de votre Association de gestion agréée est téléchargeable depuis l'application AIDAVOCAT, menu « Fichier » option « Licence » puis le bouton « Attest